

La valeur des titres de compétence

Échographie Canada est l'organisme officiel d'accréditation des échographistes médicaux diagnostiques au Canada. Nous fournissons des examens d'accréditation d'admission à la profession, développons des lignes directrices pour la pratique professionnelle et sommes responsables des *Profils nationaux des compétences*.

Les titres de compétences d'Échographie Canada confirment qu'une personne possède les connaissances professionnelles, les compétences, les habiletés cliniques et le jugement nécessaires pour pratiquer l'échographie. La réussite des examens d'admission à la profession d'Échographie Canada ainsi que de l'évaluation canadienne des compétences cliniques canadiennes (ÉCCC™) accorde à une personne le droit d'ajouter le titre de compétence approprié - CRGS®, CRVS® ou CRCS® - auprès de leur nom. Ces titres sont reconnus partout au Canada et dans le monde.

Les titres de compétence d'Échographie Canada

Notre mission est de favoriser les pratiques exemplaires et d'appuyer la poursuite de l'excellence en échographie au Canada. Ainsi, Échographie Canada décerne aux individus les trois désignations professionnelles suivantes :

CRGS® Échographiste généraliste canadien autorisé

Ce titre de compétence signifie qu'un échographiste canadien a réussi *l'examen de base* et *l'examen généraliste* d'Échographie Canada ainsi que *l'Évaluation des canadienne des compétences cliniques canadiennes*. Ce titre de compétence désigne un échographiste qui effectue l'imagerie de l'abdomen, du bassin masculin et féminin, de l'obstétrique, des veines périphériques pour la TVP et des structures superficielles, y compris (mais sans s'y limiter) la thyroïde et le scrotum.

CRCS® Échographiste cardiaque canadien autorisé

Ce titre de compétence signifie qu'un échographiste canadien a réussi *l'examen de base* et *l'examen cardiaque* d'Échographie Canada ainsi que *l'Évaluation des canadienne des compétences cliniques canadiennes*. Ce titre de compétence désigne un échographiste qui effectue l'imagerie de l'anatomie, de la fonction, de la physiologie et de la pathologie cardiaques adultes, ainsi que l'évaluation des maladies congénitales adultes.

CRVS® Échographiste vasculaire canadien autorisé

Ce titre de compétence signifie qu'un échographiste canadien a réussi *l'examen de base* et *l'examen vasculaire* d'Échographie Canada ainsi que *l'Évaluation des canadienne des compétences cliniques canadiennes*. Ce titre de compétence désigne un échographiste qui pratique l'échographie vasculaire, ce qui comprend (sans s'y limiter) les vaisseaux abdominaux, les artères/veines périphériques, les artères/veines extra/intra crâniennes et les évaluations vasculaires physiologiques.

Veuillez consulter les *Profils nationaux des compétences* pour connaître les exigences en matière de compétences associées à chacun des titres de compétence susmentionnés.

Veuillez noter qu'Échographie Canada travaille à l'expansion de son programme d'accréditation afin d'inclure des certificats dans d'autres domaines de spécialité en échographie médicale diagnostique (p. ex. sein, musculosquelettique, etc.).

Vérifiez les titres de compétence auprès d'Échographie Canada au moyen du répertoire consultable disponible dans la section " Ressources " du site Web d'Échographie Canada à l'adresse www.sonographycanada.ca/fr.

Pourquoi les titres de compétence sont importants



Ils valident les connaissances, les compétences, le jugement et les aptitudes cliniques : Trouver, embaucher, former et retenir des employés qualifiés et de qualité peut être une tâche qui prend du temps. Les personnes possédant des titres de compétence peuvent être immédiatement opérationnelles et ont généralement besoin de beaucoup moins de formation en cours d'emploi. **Les employeurs gagnent un temps précieux en exigeant un titre de compétence comme condition d'emploi essentielle.**



Ils établissent une voie claire pour l'avancement de la carrière : L'échographie est de plus en plus reconnue comme une profession et est progressivement réglementée au Canada. **Les échographistes peuvent accroître leur crédibilité et leur admissibilité à des promotions ou à de nouvelles possibilités d'emploi en obtenant ou en rajoutant à leurs titres de compétence.**



Ils favorisent la sécurité des patients : Les titres de compétence sont un élément essentiel de la professionnalisation de l'échographie médicale diagnostique. Ainsi, la stipulation voulant que les échographistes ne pratiquent que dans les domaines dans lesquels ils sont formés et expérimentés existe déjà ou est prévue. **Lorsque les Canadiens entrent dans un établissement de santé, ils s'attendent à ce que les employés soient qualifiés pour effectuer l'examen demandé par leur médecin.**



Ils soutiennent la gestion des risques : Les titres de compétence contribuent à garantir des soins de qualité constante aux patients et à réduire l'incidence de l'incompétence, de la mauvaise conduite ou de l'incapacité professionnelle. **L'embauche de personnel qualifié pour fournir des soins de qualité aux patients permet d'éviter les pertes de revenus et les problèmes juridiques potentiels.**

Autres considérations importantes

- Si un échographiste laisse expirer ses titres de compétences pendant plus de cinq (5) ans, il doit reprendre les examens d'admission à la profession pour obtenir à nouveau ses titres de compétence.
- Échographie Canada préconise que les titres de compétence soient une exigence essentielle pour pratiquer dans toutes les régions du Canada.
- Les lois, les règlements et les normes liés aux pratiques de soins de la santé au Canada peuvent être très différents de ceux dans d'autres pays. Échographie Canada offre les seuls titres de compétence qui se conforment spécifiquement au contexte canadien et qui confirment à la fois les compétences théoriques (connaissances) et pratiques (compétences cliniques) requises pour l'admission à la profession au Canada.

Par conséquent :

- Les diplômés d'un programme d'éducation en échographie accrédité sont encouragés à obtenir et à maintenir leurs titres de compétence comme confirmation supplémentaire qu'ils répondent aux exigences de la pratique.
- Les membres qui ont déjà obtenu des titres de compétence et qui pratiquent actuellement, ou qui prévoient retourner à la pratique après un congé, sont encouragés à maintenir leurs titres de compétence actuels.
- Les personnes qui détiennent actuellement des titres de compétence d'une organisation autre qu'Échographie Canada sont invitées à se soumettre aux examens d'Échographie Canada et à passer l'Évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™) pour confirmer leurs compétences cliniques.
- Les personnes qui détiennent actuellement des titres de compétence d'Échographie Canada ou d'un autre organisme d'accréditation approuvé sont invitées à élargir leurs connaissances et leurs compétences professionnelles en obtenant des titres de compétence supplémentaires en se soumettant à d'autres examens d'admission à la profession (p. ex. cardiaque, vasculaire, etc.) ou en obtenant des certificats supplémentaires dans différents domaines de spécialité (p. ex. sein, musculosquelettique).